



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 13 janvier 2025

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 13 janvier 2025 à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre et Nathalie Paré ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de Madame Marie-Noëlle Bhéer, mairesse.

Assistent également à la séance : Madame Claudia Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et Monsieur Francis de la Boissière, inspecteur en bâtiments.

Ouverture de l'assemblée

Madame Marie-Noëlle Bhéer, mairesse, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Claudia Gagnon agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-001

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

2025-002

Acceptation des procès-verbaux du 2 et 9 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 2 décembre et 9 décembre 2024 soient acceptés tels que rédigés.

2025-003

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 13 janvier 2025 totalisant la somme de (factures payées) **907 953.95 \$**
- en date du 13 janvier 2025 totalisant la somme de (factures à payer) **108 034.82 \$**

Joins à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Claudia Gagnon,
Directrice générale

2025-004

Octroi d'aides financières

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil accorde les aides financières telles que décrites dans le tableau ci-dessous.

Nom	Montant
Corporation du Bedeau	10 000 \$
Maison de jeunes	12 000 \$
Musée de la vieille fromagerie Perron	10 000 \$
Bibliothèque municipale	10 000 \$
Dojo Domaine-du-Roy	8 000 \$
Golf Saint-Prime sur le lac	10 000 \$
Centre de ressources pour hommes Optimum	100 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Nom	Montant
Cité Étudiante Roberval (album des finissants 2024-2025)	200 \$
Fondation du rein	100 \$
Danaé St-Pierre (PEI Polyvalente Quatre-Vent) pour soirée bénéfice Havre du Lac St-Jean	300 \$ (crédit location salle)

Dépôt

MRC du Domaine-du-Roy : Conseil en bref décembre 2024

Madame Claudia Gagnon, directrice générale, procède au dépôt du Conseil en bref du mois de décembre 2024 produit par la MRC du Domaine-du-Roy. Il s'agit d'un résumé des discussions et décisions prises lors des séances mensuelles du conseil de la MRC où siègent tous les maires et mairesses de la MRC. Cette édition du Conseil en bref est disponible sur le site Internet de la MRC Domaine-du-Roy.

2025-005

Acceptation des quotes-parts 2025 à la M.R.C. du Domaine-du-Roy

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la facturation des quotes-parts imposées à notre municipalité pour l'année 2025, pour un montant de 636 506.64 \$, et en autorise le versement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy suivant la périodicité des paiements établis, à l'exception du premier versement qui sera effectué dans les 30 jours de la présente séance.

2025-006

PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien & Soutien des applications

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré APPUYÉE PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de PG Solutions au coût de 20 267 \$ plus les taxes applicables visant le renouvellement du contrat général d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

2025-007

Autorisation signature – Contrat idside - Plateforme id.concerto

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime et la Municipalité de La Doré ont reçu une aide financière du ministère de l'Habitation et des Affaires municipales (MAMH) afin d'analyser diverses possibilités de partage de services et/ou de ressources entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les différentes tâches reliées aux séances du conseil municipal sont similaires pour les deux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'analyser la possibilité de pouvoir uniformiser les pratiques des deux municipalités quant à la planification, l'organisation et le suivi des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise québécoise idside pour l'utilisation de la plateforme en ligne id.concerto présentant d'importants avantages pour les deux municipalités concernées :

- Importation de modèles d'ordre du jour et de résolution
- Génération automatique de procès-verbaux et d'extraits de résolution
- Gestion des accès des différents utilisateurs
- Recherche de résolution facile et rapide
- Augmentation de la confidentialité des documents partagés avec les élus
- Etc.

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service au montant de 7 100 \$ plus les taxes applicables sera partiellement assumée par la subvention reçue du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'une démonstration de la plateforme a eu lieu avec les directrices générales des deux municipalités concernées le 5 décembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

2025-008

QUE ce conseil approuve la dépense de 7 100 \$ pour l'abonnement de la plateforme en ligne id.concerto;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime le contrat d'abonnement à la plateforme id.concerto.

Règlements d'emprunt Nos 2021-04 (remplacement conduite d'égout rue Néron), 2023-06 (remplacement conduites d'eau potable route 169, phase 1) et 2023-08 (prolongation réseau d'aqueduc 477 à 491, 3e Rang) – Annulation des soldes résiduels

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prime a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît dans le tableau ci-dessous, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés dans le tableau ci-dessous pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré **APPUYÉE PAR** Monsieur le conseiller Vincent Pagé **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Saint-Prime modifie les règlements identifiés dans le tableau ci-dessous de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés dans le tableau ci-dessous.

QUE la Municipalité de Saint-Prime informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés dans le tableau ci-dessous ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau;

QUE la Municipalité de Saint-Prime demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés dans le tableau;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduaire à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement complit	Autres	
2021-04	80 000 \$	80 000 \$	83 520 \$	- \$	83 520 \$					80 000 \$
2023-06	715 929 \$	715 929 \$	636 973 \$	499 500 \$	82 \$	137 391 \$				218 429 \$
2023-08	98 585 \$	98 585 \$	32 400 \$	32 400 \$					32 400 \$	66 185 \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE										
** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente										
									Total des soldes résiduaire à annuler:	362 614 \$
Commentaires: La dépense en lien avec le règlement 2021-04 a été assumée par les surplus accumulés										
Le règlement 2023-08, prolongement du réseau aqueduc Rang 3, sera remboursé au moyen d'une taxe spéciale de secteur (appropriation autre)										
MAM01 2017										

2025-009

Convention de services professionnels juridiques avec Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT la convention d'honoraires intervenue entre la Municipalité de Saint-Prime et la société d'avocats Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L., en vertu de la résolution du conseil municipal N° 2022-183 du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette convention prévoyant les services professionnels rendus par Cain Lamarre à titre de conseillers juridiques de la Municipalité de Saint-Prime s'est terminée le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la proposition de convention déposée 17 décembre 2024 par la firme Cain Lamarre pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a reçu deux offres de services et que celles-ci sont similaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime est satisfaite du service de consultation obtenu par Cain Lamarre depuis la signature de la dernière convention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré **APPUYÉE PAR** Monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise la conclusion de l'entente de services professionnels juridiques avec la société d'avocats Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L. pour une période de vingt-quatre (24) mois allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 selon les modalités décrites à l'entente datée du 17 décembre 2024 proposée par M^e Marie-Noël Gagnon;

QUE Mesdames Marie-Noëlle Bhérer et Claudia Gagnon, respectivement mairesse et directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime ladite convention.

2025-010

Résolution d'appui – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans

Formules Municipales No 5614-A-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul fournisseur de service cellulaire limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Vincent Pagé **ET RÉSOLU :**

DE demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunications, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-011

Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation

CONSIDÉRANT QUE plus de 20 % de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.) et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC du Domaine-du-Roy afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

2025-012

Adoption du règlement N° 2024-34 concernant la prévention des incendies

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption d'un projet de règlement numéro 2024-34 concernant la prévention des incendies, une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 7 janvier 2025 à 18 h 30, à l'édifice municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucun commentaire lors de la consultation;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement fut donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2024-34 concernant la prévention des incendies.

2025-013

Demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation et d'exclusion de la zone agricole – Lots 4 086 134, 4 087 599, 6 276 158, 6 471 036, 6 471 037 et une partie des lots 4 086 470, 4 087 593, 4 087 596, 4 087 598, 4 087 600, 4 088 288, 5 955 663 et 6 326 594 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a comblé tous les espaces disponibles qu'elle possédait pour la construction résidentielle, que son secteur de loisirs ne peut plus accueillir de nouvelles activités et qu'elle ne possède pas d'espace disponible pour l'établissement de nouveaux commerces de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille à l'élaboration d'un nouveau quartier qui comprendra des zones destinées à la construction résidentielle et commerciale de proximité ainsi que des zones réservées pour un usage récréatif et de conservation;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'emplacement visé pour le nouveau quartier est située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'un projet industriel a été déposé à la Municipalité concernant une partie du lot 6 326 594 situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande, en 2 volets pour :

- Volet 1
 - Agrandir son périmètre d'urbanisation approximativement de 36,25 ha en y incluant les lots 4 086 134, 4 087 599, 6 276 158, 6 471 036, 6 471 037 et une partie des lots 4 086 470, 4 087 593, 4 087 596, 4 087 598, 4 087 600, 4 088 288 et 5 955 663 du cadastre du Québec;
 - Exclure de la zone agricole les lots 4 086 134, 4 087 599, et une partie des lots 4 086 470, 4 087 593, 4 087 596, 4 087 598, 4 087 600, 4 088 288 et 5 955 663 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 23,44 ha;

Afin de planifier un nouveau quartier pouvant accueillir son développement futur des 20 prochaines années;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

- Volet 2

- Agrandir son périmètre d'urbanisation approximativement de 5,6 ha en y incluant le lot 6 326 594 du cadastre du Québec;
- Exclure de la zone agricole le lot 6 326 594 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 5,6 ha;

Afin d'agrandir son parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- ce conseil dépose une demande, à la MRC du Domaine-du-Roy, de modification du schéma d'aménagement et de développement en vigueur afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;
- ce conseil appuie la demande d'exclusion qui sera déposée par la MRC à la CPTAQ, visant à modifier la limite de son périmètre d'urbanisation dans les secteurs projetés pour le nouveau quartier et le parc industriel;
- le document déposé à la MRC du Domaine-du-Roy qui inclut l'analyse justificative pour l'agrandissement du périmètre urbain conformément aux dispositions des articles 58.2 et 62 de la LPTAAQ et intitulé « Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (Agrandissement du périmètre urbain) - Demande d'exclusion à la CPTAQ » fasse partie intégrante de la présente résolution.

2025-014

Appel d'intérêt pour la gestion d'un comptoir de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et de plein air

CONSIDÉRANT QUE le RLS a été subventionné et mandaté pour la réalisation et la mise en œuvre au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un réseau régional de prêts d'équipements nommé Programme Circonflexe (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise plus spécifiquement à permettre une meilleure accessibilité du matériel et de l'équipement sportif, récréatif et de plein air, à augmenter la pratique d'activités des Québécois dans un cadre sécuritaire et à favoriser de façon durable la pratique régulière d'activité, notamment auprès des personnes plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime souhaite créer ou bonifier un comptoir de prêt d'équipements dans le cadre du Programme et en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime s'engage à :

- gérer et à promouvoir un comptoir de prêt d'équipements accessibles, à caractère communautaire et offert gratuitement à toute la population;
- offrir la plus grande accessibilité possible en termes d'offre saisonnière et d'heures d'ouverture;
- déployer les moyens nécessaires afin d'en maintenir l'existence et l'efficacité, étant donné l'importance d'assurer la pérennité et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a effectué l'évaluation de la couverture en termes d'assurance responsabilité et que le comptoir de prêt est assurable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, ET APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte et s'engage selon les balises du programme, si la Municipalité de Saint-Prime est sélectionnée, pour une période de trois ans pour la gestion des opérations et l'administration d'un comptoir de prêt d'équipements;

QUE la Municipalité de Saint-Prime autorise Madame Claudia Gagnon, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document afférent à ce programme;



No de résolution
ou annotation

2025-015

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

QUE la Municipalité de Saint-Prime autorise Madame Claudia Gagnon, directrice générale, à agir en tant que représentante officielle de la Municipalité de Saint-Prime pour assurer les différents suivis avec le RLS.

Demande d'aide financière – MRC du Domaine-du-Roy – Activité de rapprochement interculturel – soirées café-rencontre

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine-du-Roy a ouvert un appel de propositions pour des demandes de financement d'activités de rapprochement culturel;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de propositions a pour objectif de soutenir les milieux locaux dans la mise en place d'activités de rapprochement interculturel entre Québécoises et Québécois de différentes origines afin de favoriser l'accueil et l'inclusion de toutes les personnes immigrantes, et ce, peu importe son statut;

CONSIDÉRANT QUE favoriser les rapprochements interculturels en organisant des activités rassembleuses est un objectif de la nouvelle politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux arrivants produite par le comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA) de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QUE le CANA de Saint-Prime a mis en place des soirées café-rencontre afin de favoriser les rapprochements entre les citoyens de Saint-Prime, et ce, pour les citoyens de toutes les origines;

CONSIDÉRANT QUE le manque de lieu de rassemblement pour les nouveaux arrivants est une problématique soulevée par le CANA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a pris connaissance de l'appel de propositions et en comprend les différentes exigences;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Vincent Pagé **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 5 000 \$ à la MRC du Domaine-du-Roy pour l'organisation et la tenue de soirées café-rencontre;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tout document afférent à cette demande d'aide financière.

2025-016

Demande d'aide financière – MRC du Domaine-du-Roy – Activité de rapprochement interculturel – Saint-Prime en Hiver

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine-du-Roy a ouvert un appel de propositions pour des demandes de financement d'activités de rapprochement culturel;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de propositions a pour objectif de soutenir les milieux locaux dans la mise en place d'activités de rapprochement interculturel entre Québécoises et Québécois de différentes origines afin de favoriser l'accueil et l'inclusion de toutes les personnes immigrantes, et ce, peu importe son statut;

CONSIDÉRANT QUE favoriser les rapprochements interculturels en organisant des activités rassembleuses est un objectif de la nouvelle politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux arrivants produite par le comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA) de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QUE le manque de lieu de rassemblement pour les nouveaux arrivants est une problématique soulevée par le CANA;

CONSIDÉRANT QUE le CANA désire profiter de la 56^e édition de Saint-Prime en Hiver pour animer une activité familiale extérieure afin de créer des liens entre la communauté et les nouveaux arrivants en louant des jeux d'amusement de la compagnie Crapule et malcommode;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a pris connaissance de l'appel de propositions et en comprend les différentes exigences;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré, **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 5 000 \$ à la MRC du Domaine-du-Roy pour l'organisation d'une activité familiale extérieure rassembleuse lors de la 56^e édition de Saint-Prime en Hiver;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tout document afférent à cette demande d'aide financière.

2025-017

Demande d'aide financière au Fonds de développement Domaine-du-Roy de la MRC du Domaine-du-Roy volet local – Parc de jeux d'eau

CONSIDÉRANT les sommes disponibles pour la Municipalité de Saint-Prime dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime, suite à la réception d'une aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy en 2023, a débuté des travaux pour l'installation d'un parc de jeux d'eau dans le secteur des loisirs de la Municipalité à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation a refusé le projet d'un parc de jeux d'eau déposé par la Municipalité à l'automne 2023, ce qui a mis les travaux en cours sur pause en attendant une autre source de financement pour compléter le projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes provenant de citoyens ont été acheminées via le comité famille de la Municipalité de Saint-Prime concernant l'installation d'un parc de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le site actuel choisi pour l'installation d'un parc de jeux d'eau est un lieu de rassemblement extérieur « naturel » pour nos jeunes enfants qui se situe en plein cœur de notre secteur de loisirs avec toutes les installations sportives de ce secteur et à proximité du camp de jour et du centre de la petite enfance Les Sourceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a pris connaissance du Guide de dépôt de projet du Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement offre une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 80 % des dépenses totales du projet et que la Municipalité de Saint-Prime s'engage à assumer l'autre 20 %;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Nathalie Paré, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de Saint-Prime autorise la Municipalité à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 399 655 \$ pour l'achat et l'installation d'un parc de jeux d'eau dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tout document afférent à cette demande d'aide financière;

2025-018

Demande d'aide financière au Fonds de développement Domaine-du-Roy de la MRC du Domaine-du-Roy volet local – Accompagnement du comité de relance de l'église

CONSIDÉRANT les sommes disponibles pour la Municipalité de Saint-Prime dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance de l'église a approché la Municipalité afin d'obtenir du soutien dans la recherche de projet pour la relance de l'église;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE l'église est au cœur des priorités de citoyens et que la Municipalité tient à ce que cet important bâtiment au cœur de la Municipalité puisse trouver une nouvelle vocation qui permettra des projets novateurs pour la communauté;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme de consultants Synergie Développement / marketing au montant de 25 425 \$ pour l'étude du potentiel pour une nouvelle vocation de l'église de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a pris connaissance du Guide de dépôt de projet du Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement offre une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 80 % des dépenses totales du projet et que la Municipalité de Saint-Prime s'engage à assumer l'autre 20 %;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Nathalie Paré **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de Saint-Prime autorise la Municipalité à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 25 425 \$ pour offrir un service d'accompagnement au comité de relance de l'église dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

QUE l'entente qui sera conclue avec Synergie Développement / Marketing pour l'étude du potentiel pour une nouvelle vocation de l'église de Saint-Prime soit de type go no go;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tout document afférent à cette demande d'aide financière;

2025-019

Motion de félicitations – Chevaliers de Colomb et Saint-Vincent de Saint-Prime pour la Guignolée 2024

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adresse une motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb de Saint-Prime et à la Saint-Vincent de Saint-Prime qui ont organisé la Guignolée 2024. C'est plus de 10 700 \$ en argent et 2 000 \$ en denrées non périssables qui ont été amassés en décembre dernier.

Le conseil est fier de pouvoir compter sur des organismes locaux qui s'impliquent dans la communauté afin d'aider les citoyens dans le besoin. Avec tous ces dons, la Saint-Vincent de Saint-Prime offre des bons d'alimentation ainsi que des paniers de Noël à ceux dans le besoin et qui en font la demande.

« Félicitations à ces deux organismes qui contribuent à faire de Saint-Prime un milieu où il fait bon Vivre ensemble! »

2025-020

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de Saint-Prime proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025 et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Période de questions


Une période de questions est tenue. Des citoyens émettent des commentaires et questions au conseil municipal.

2025-021

Levée de la séance

À 20 h 17 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhéer, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Marie-Noëlle Bhéer, mairesse
Présidente de l'assemblée


Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière